PGRI 2022-2027 Acteurs et outils visés par les dispositions

Septembre 2022

Les objectifs du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 sont déclinés en quatre grands types de dispositions :



Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie



Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, communes entre le SDAGE et le PGRI



Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie mais prioritairement dans les TRI



Des dispositions à décliner uniquement dans les TRI ou dans le périmètre des SLGRI

Acteurs visés : ce terme désigne les acteurs (explicitement cités ou implicitement) qui mettent en œuvre chacune des dispositions ;

Acteurs associés : ce terme désigne les acteurs (explicitement cités ou implicitement) qui pourront être associés aux acteurs visés et contribuer à la mise en œuvre de chacune des dispositions.

Collectivités : ce terme désigne les Collectivités Territoriales (Commune, Département, Région) et leurs groupements : Établissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine, Métropole), et les autres établissements publics locaux (Syndicat, EPTB, EPAGE...).

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
I. Améi	nager les territoires de manière rési	iliente pour réduire leu	ır vulnérabilité	
1.A – É	valuer et réduire la vulnérabilité a	ux inondations des ter	ritoires	
	1.A.1 – Comment évaluer la vulnérabilité d'un territoire aux inondations ?	Documents d'urbanisme – Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	
	1.A.2 – Intégrer dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) en priorité dans les territoires couverts au moins partiellement par un territoire à risque important d'inondation (TRI), un diagnostic de vulnérabilité de territoire aux inondations et évaluer les incidences de sa mise en œuvre	SCOT – Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	
	1.A.3 – Intégrer dans le plan local d'urbanisme (PLU) et les documents en tenant lieu, des communes ou leurs groupements en priorité dans les territoires couverts par un TRI, un diagnostic de vulnérabilité de territoire aux inondations et évaluer les incidences de sa mise en œuvre	PLU - Documents en tenant lieu – Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	1.A.4 – Accompagner les collectivités territoriales et/ou leurs groupements en priorité dans les territoires couverts, au moins partiellement, par un TRI dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité aux inondations	Documents d'urbanisme – Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)
	1.A.5 – Suivre la réalisation des diagnostics de vulnérabilité de territoire aux inondations	Documents d'urbanisme – Outil suivi/diagnostic de vulnérabilité	État (Bassin, Dpt), collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	
	1.A.6 – Réduire la vulnérabilité aux inondations des territoires dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain	Opérations de renouvellement urbain	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	
	valuer et réduire la vulnérabilité a niques des secteurs à enjeux	ux inondations des qua	artiers, des bâtiments et c	les activités
	1.B.1 – Prioriser les diagnostics de vulnérabilité aux inondations à mener (quartiers, bâtiments et activités économiques)	Documents d'urbanisme – Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI, Région), Chambres consulaires, État (DIRECCTE)
	1.B.2 – Réaliser des démarches de diagnostic de vulnérabilité aux inondations dans l'habitat collectif	Diagnostic de vulnérabilité	Opérateurs publics (gestion habitat collectif, bailleurs sociaux)	État, collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI)
	1.B.3 – Préconiser au travers des PPR, aux établissements recevant du public et aux établissements impliqués dans la gestion de crise, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations	PPRI – PPRL - Diagnostic de vulnérabilité	État (Dpt), ERP	CCDSA
	1.B.4 – Réaliser des démarches de diagnostic de vulnérabilité aux inondations des activités économiques situées en TRI	Diagnostic de vulnérabilité	Acteurs économiques	Chambres consulaires, État (DIRECCTE), collectivités (Région, GEMAPI, porteurs PAPI)
	1.B.5 – Réaliser en priorité dans les TRI des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des installations sensibles ou susceptibles de générer une pollution	Diagnostic de vulnérabilité	Gestionnaires (installations)	Chambres consulaires, État, collectivités (Région)
	1.B.6 – Imposer au travers des PPR, à certaines activités économiques situées en zone d'aléa fort et très fort, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations et de PCA	PPRI – PPRL- diagnostic de vulnérabilité - PCA	État (Dpt), Acteurs économiques	Chambres consulaires, État (DIRECCTE), collectivités (Région)
	1.B.7 – Favoriser l'efficience des diagnostics de vulnérabilité de quartiers, de bâtiments ou d'activités économiques	PAPI - Diagnostic de vulnérabilité	Collectivités (porteurs PAPI)	

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	1.B.8 – Prendre en compte la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les programmes locaux de l'habitat (PLH), en particulier dans les secteurs à enjeux	PLH, PLU - PLUi	Collectivités (habitat, logement)	État, collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI)
1.C - P	lanifier un aménagement du territo	oire résilient aux inond	lations	
*	1.C.1 – Protéger les milieux humides et les espaces contribuant à limiter le risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou par submersion marine dans les documents d'urbanisme	SCOT, PLU - documents en tenant lieu, cartes communales	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI), CLE SAGE
	1.C.2 – Encadrer l'urbanisation en zone inondable	SCOT, PLU - documents en tenant lieu, cartes communales	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	
	1.C.3 – Encourager en priorité dans les territoires à risque important d'inondation (TRI) les réflexions portant sur la planification du territoire résilient aux inondations qui peuvent aller jusqu'à la recomposition spatiale du territoire	Documents d'urbanisme – Projets d'aménagement du territoire	Collectivités (urbanisme, création, aménagement, entretien, gestion/ zones activité, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire)	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI), État
•	1.C.4 Développer une planification de la gestion intégrée du trait de côte prenant en compte les risques d'inondation et de submersion marine et les enjeux de biodiversité	Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte	Collectivités (GEMAPI (5° - 1 – L. 211-7 du CE), aménagement du territoire, urbanisme), acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels, État	Acteurs du territoire, CLE SAGE
	1.C.5 – Inscrire les plans de prévention des risques littoraux (PPRL) dans un objectif ambitieux de réduction de la vulnérabilité du bâti, des infrastructures et des réseaux	PPRL	État (Dpt)	
	1.C.6 – Concilier les enjeux de développement portuaire et la gestion des risques d'inondation	Activités portuaires – L. 214-2 et L. 511-1 du CE	Gestionnaires activités, État	
1.D – É d'eau	viter et encadrer les aménagement	s (installations, ouvraș	ges, remblais) dans le lit	majeur des cours
	1.D.1 – Éviter, réduire et compenser les impacts des aménagements (installations, ouvrages, remblais) dans le lit majeur des cours d'eau sur l'écoulement des crues	Projets aménagements lit majeur des cours d'eau (rubrique 3.2.2.0 R. 214-1 du CE)	Pétitionnaires	État (Dpt)
	1.D.2 – Identifier et cartographier les aménagements (installations, ouvrages, remblais) dans le lit majeur des cours d'eau ainsi que	Projets aménagements lit majeur des cours d'eau (rubrique 3.2.2.0 R. 214-1 du CE) –	Pétitionnaire, État (Dpt, Bassin)	

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés	
	les éventuels sites de compensation hydraulique associés	Outil de suivi			
1.E – Pl	lanifier un aménagement du territo	ire tenant compte de l	a gestion des eaux pluvia	lles	
	1.E.1 – Gérer les eaux pluviales le plus en amont possible	SDGEP – SDA – PLU(i) – Zonage pluvial - Règlement de service	Collectivités (Eaux usées, Eaux pluviales, aménagement territoire, urbanisme)	Collectivités (GEMAPI)	
	1.E.2 – Définir une stratégie d'aménagement du territoire qui prenne en compte tous les types d'événements pluvieux	SCOT - PLU(i)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)		
	1.E.3 – Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagements	Projets aménagements dont rubrique 2.1.5.0 (R. 214-1 du CE)	Aménageurs	État (Dpt)	
II. Agir	sur l'aléa pour augmenter la sécur	ité des personnes et ré	duire le coût des domma	ges	
	nscrire la réduction de l'aléa inond cohérent	ation dans une stratég	ie de long terme à l'échel	lle d'un bassin de	
	2.A.1 – Privilégier les techniques de ralentissement de la dynamique des écoulements	Stratégie de ralentissement dynamique des écoulements	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)		
	2.A.2 – Recourir aux ouvrages de protection de manière raisonnée	Ouvrages protection (rubrique 3.2.6.0 du R. 214-1 du CE)	Pétitionnaires	État (Dpt)	
2.B – A	gir sur les écoulements en respecta	ant le fonctionnement	naturel des cours d'eau		
	2.B.1 – Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de ralentir les écoulements	Restauration cours d'eau	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)		
	2.B.2 – Concilier l'entretien des cours d'eau et la prévention des crues	Entretien cours d'eau (L. 215-14 du CE)	Collectivités (GEMAPI)	Riverains	
	2.B.3 – Assurer une gestion adaptée et un entretien régulier des ouvrages hydrauliques	Entretien des ouvrages hydrauliques	Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques		
	2.C – Agir sur l'aléa en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides contribuant au ralentissement des écoulements d'eau				
COINTIBL			Callagainité - (Dant	Calla ativité -	
•	2.C.1 – Recenser et catégoriser les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides concourant à la régulation des crues	ZEC, milieux humides/recensement	Collectivités (Porteurs PAPI, Maîtres d'ouvrages)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, GEMAPI)	
	2.C.2 – Gérer de manière durable les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides concourant à la	ZEC, milieux humides/ gestion (MAEC, PSE, ORE)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	Collectivités concernées, Propriétaires,	

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	régulation des crues			exploitants
	2.C.3 – Restaurer les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides concourant à la régulation des crues	ZEC, milieux humides/ restauration	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	Propriétaires, exploitants
	réserver et restaurer les milieux na sion marine	turels et les espaces co	ôtiers contribuant à limite	er le risque de
	2.D.1 – Recenser et catégoriser les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/ recensement	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)
	2.D.2 – Gérer de manière durable les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/ gestion (MAEC, PSE, ORE)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	Propriétaires, exploitants
	2.D.3 Restaurer les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/ restauration	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	Propriétaires, exploitants
2.E – Pr	révenir et lutter contre le ruisseller	nent à l'échelle du bas	ssin versant	
	2.E.1 – Réaliser un diagnostic de l'aléa ruissellement à l'échelle du bassin versant	Diagnostic ruissellement	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages), État	Collectivités, Professionnels agricoles
	2.E.2 – Élaborer une stratégie et un programme d'actions de prévention et de lutte contre les ruissellements à l'échelle du bassin versant	Stratégie de prévention et de lutte - Programme d'actions - zonage pluvial - Documents d'urbanisme	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages, aménagement territoire, urbanisme, eaux pluviales)	Collectivités, Professionnels agricoles, Citoyens
III. Ame	éliorer la prévision des phénomène	es hydro-météorologiq	lues et se préparer à gérei	r la crise
météoro	enforcer les outils de surveillance, logiques et de leurs conséquences eux anticiper la crise	-	•	-
	3.A.1 – Poursuivre l'amélioration des mesures et outils de surveillance, de prévision et de vigilance déployés par l'État et ses établissements publics	Outils de surveillance – prévision - vigilance	État et ses établissements publics	
	3.A.2 – Renforcer l'usage des services d'avertissement existants liés aux précipitations et développer, en tant que de besoin, les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux des crues sur le réseau non surveillé par l'État	APIC - Vigicrues Flash - Autres dispositifs de surveillance - alerte	Collectivités (communes, EPCI)	État (Dpt, Région,)
	3.A.3 – Développer, sur la bande littorale, en tant que de besoin, les	Dispositifs de surveillance –	Collectivités (communes, EPCI)	Collectivités (GEMAPI) - État (Dpt)

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	dispositifs de surveillance et d'alerte locaux des submersions marines	alerte/Submersion marine		
	3.A.4 – Élaborer et diffuser des cartes de zones d'inondation potentielles (ZIP) ou cartes similaires	Cartes ZIP - Cartes similaires	État (Dpt, Région), collectivités (porteurs PAPI)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, GEMAPI)
3.B - S	e préparer à la gestion de crise pou	ır raccourcir le délai d	e retour à la normale	
	3.B.1 – Planifier la gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent	Stratégie de gestion de crise (planification)	État	Collectivités (Communes, GEMAPI, porteurs PAPI), porteurs SLGRI
	3.B.2 – Réaliser des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde opérationnels dans les zones exposées à un risque d'inondation	PCS, PICS	Collectivités (Communes, EPCI-FP)	État (Dpt)
	3.B.3 – Se préparer en organisant régulièrement des exercices de gestion de crise	Exercices de gestion de crise – PCS, PICS	Collectivités (Communes, EPCI-FP)	État (Dpt), collectivités (porteurs PAPI, GEMAPI)
	3.B.4 – Favoriser l'implication structurée et organisée des citoyens dans la prévention des risques et la gestion de crise, en déclinaison des PCS	Réserve communale de sécurité civile - PCS	Collectivités (Communes)	Citoyens
	3.B.5 – Identifier les services publics impliqués dans la gestion de crise et les réseaux de service indispensables à un retour rapide à la normale après une crise et veiller à la continuité de leur activité en situation de crise	PCA	État (Dpt)	Collectivités (Communes, GEMAPI, porteurs PAPI), porteurs SLGRI
	3.B.6 – Prolonger le fonctionnement des réseaux d'infrastructures en situation de crise et anticiper leur rétablissement, au plus vite, en cas de coupure ou d'arrêt	Réseaux d'infrastructures	Gestionnaires de réseaux d'infrastructures	État (Dpt)
	3.B.7 – Anticiper la mise en sécurité en situation de crise du patrimoine culturel exposé à un risque d'inondation	Patrimoine culturel	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, porteurs PAPI), porteurs SLGRI	DRAC , SDIS, Bouclier bleu France
3.C – T	irer profit de l'expérience			
	3.C.1 – Procéder à des relevés de laisses de crues ou de mer	Repères de crues	Collectivités (GEMAPI)	État (Dpt)
	3.C.2 – Capitaliser les informations dans les semaines suivant l'épisode d'inondation	Retour d'expérience	État	
	3.C.3 – Établir un bilan consolidé dans l'année suivant un épisode	Retour d'expérience	État (Dpt)	Communes, Gestionnaires

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	d'inondation significatif			réseaux, Experts assurances, Chambres consulaires, État (zone de défense), Associations
	3.C.4 – Dresser, à l'issue d'un épisode d'inondation, un bilan de la gestion des déchets produits à cette occasion et des dysfonctionnements des filières de collecte et de traitement des déchets observés	Bilan gestion des déchets, PRPGD	Collectivités (Région)	État (Région), collectivités
IV. Mol	oiliser tous les acteurs au service d	e la connaissance et de	e la culture du risque	
4.A – R	enforcer la connaissance sur les al	éas d'inondation		
	4.A.1 – Approfondir la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	Collectivités (Communes, GEMAPI)
	4.A.2 – Approfondir la connaissance sur les aléas littoraux	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, Maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	
	4.A.3 – Approfondir la connaissance de l'aléa ruissellement	Guide méthodologique	État (Bassin)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, Maîtres d'ouvrages)
	4.A.4 – Approfondir la connaissance de l'aléa remontées de nappes	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	BRGM
	4.A.5 – Approfondir la connaissance des effets du changement climatique sur les aléas d'inondation	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	
4.B – R	enforcer la connaissance des enjeu	ıx en zone inondable e	et en zone impactée	
	4.B.1 – Poursuivre l'amélioration de la connaissance des enjeux exposés aux inondations	Documents d'urbanisme – PAPI - PPRi/L	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, porteurs PAPI), État (Dpt)	
	4.B.2 – Renforcer la connaissance sur les conséquences des inondations sur les réseaux d'infrastructures	Amélioration des connaissances	État, Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), Gestionnaires réseaux	
4.C – C	onnaître et suivre les ouvrages cor	nstruits ou aménagés e	n vue de prévenir les ino	ndations
	4.C.1 – Connaître les systèmes d'endiguement et suivre le devenir	Systèmes d'endiguement	État (Dpt, Région), collectivités (PI)	État (Bassin, Dpt), collectivités

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	des anciennes digues de protection contre les inondations			(Communes)
	4.C.2 – Connaître et suivre les aménagements hydrauliques	Aménagements hydrauliques	État (Région)	État (Bassin, Dpt)
4.D – A	méliorer le partage de la connaissa	ance sur les risques d'i	inondation	
	4.D.1 – Partager les informations sur les risques d'inondation	Partage informations	État (Dpt, Bassin), collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages), porteurs SLGRI	
4.E – S	ensibiliser et mobiliser les élus aut	our des risques d'inon	dation	
	4.E.1 – Diffuser l'information sur les risques d'inondation auprès des élus locaux	Communication - Formation	État	Collectivités (GEMAPI),
	4.E.2 – Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux	Animations	État	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI), porteurs SLGRI
	4.E.3 – Informer les élus locaux concernés par une SLGRI des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire	DDRM – PCS – PICS - DICRIM	État, collectivités (Communes, EPCI-FP)	Maires - Pdt/EPCI-FP
84.F – S	Sensibiliser et mobiliser les citoyer	ns autour des risques d	l'inondation	
	4.F.1 – Mettre à disposition du public les informations sur les risques d'inondation	Internet	État	Bénéficiaires FPRNM
	4.F.2 – Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI	Internet	Collectivités (Communes, groupements compétents)	État
	4.F.3 – Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public	Plan de communication / PAPI – SLGRI - SAGE	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE), porteurs SLGRI	Collectivités (GEMAPI)
	4.F.4 – Développer des démarches innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des citoyens	Informations – Mobilisation	État, collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI)	
	4.F.5 – Intégrer le risque d'inondation dans les manifestations culturelles liées à l'eau	Manifestations culturelles	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages)	
4.G – S	ensibiliser et mobiliser les acteurs		1	
	4.G.1 – Renforcer la diffusion des informations et la mobilisation des acteurs économiques autour des risques d'inondation	Outil de communication – Charte de bonne conduite	Chambres consulaires, État (bassin)	

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	4.G.2 – Promouvoir l'aménagement résilient et la réduction de la vulnérabilité auprès des acteurs économiques	Outils de formation – communication	Acteurs de la gestion de l'eau et des risques d'inondation	
	méliorer la maîtrise d'ouvrage pou API) et la coopération entre acteurs		ux aquatiques et la prévei	ntion des inondations
	4.H.1 – Consolider la gouvernance et mobiliser les acteurs autour des territoires à risque important d'inondation (TRI)	SLGRI	État	Parties prenantes SLGRI
•	4.H.2 – Favoriser la mise en œuvre de la GEMAPI à une échelle hydrographique pertinente	Meo GEMAPI	EPCI-FP	
	4.H.3 – Identifier les périmètres prioritaires d'intervention des EPAGE et des EPTB	Création EPAGE, EPTB	État	Collectivités (EPCI-FP, GEMAPI)
	4.H.4 – Informer et associer les EPTB en cas de projets de restauration ou d'optimisation de zones d'expansion des crues (ZEC)	ZEC (restauration) – R. 213-49 III du CE	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI, porteurs SAGE, Maîtres d'ouvrages)	ЕРТВ
•	4.H.5 – Prendre en charge la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols » à la bonne échelle	Compétence 4° L.211- 7 du CE	Collectivités (GEMAPI)	
4.I – Ar (SAGE)	ticuler la gestion des risques d'ino)	ondation avec les schéi	mas d'aménagement et de	e gestion des eaux
	4.I.1 – Associer les CLE en matière de prévention des inondations	R. 181-22 du CE	État (Dpt)	CLE SAGE
	4.1.2 – Favoriser la cohérence et la complémentarité des différents outils locaux	SAGE, PAPI, SLGRI	CLE SAGE, collectivités (porteurs PAPI), porteurs SLGRI	